

Les spécificités des agents des trois versants de la fonction publique

2

Les spécificités des agents des trois versants de la fonction publique

Eva Baradji
Mathieu Baudry
Lydia Thierus
DGAFP¹

Chiffres clés

60 % des agents sont des femmes dans la fonction publique au 31 décembre 2010 (contre 44 % parmi les salariés du privé) :

- 77 % dans la FPH ;
- 52 % dans la FPE ;
- 61 % dans la FPT.

Les agents de la fonction publique sont en moyenne âgés de 42 ans contre 40 ans dans le privé.

L'exploitation d'une source de données homogènes sur les trois versants de la fonction publique - le système d'information sur les agents des services publics (SIASP) de l'Insee - permet de restituer, pour la première fois, des résultats comparables sur les caractéristiques sociodémographiques de l'ensemble de ses agents.

La fonction publique se distingue du secteur privé par son taux de féminisation important (60% de femmes contre 44% parmi les salariés du privé) et par la moyenne d'âge plus élevée de ses agents (42 ans contre 40 ans dans le secteur privé), avec notamment une part des 50 ans et plus supérieure (29% contre 24% dans le secteur privé) en relation avec des rythmes de recrutements et de départs différents dans les deux secteurs.

Les caractéristiques des agents de la fonction publique présentent toutefois certaines spécificités selon les versants. La FPH constitue le versant le plus féminisé avec 77% de femmes, proportion qui s'élève à 87% dans les établissements d'hébergement des personnes âgées (contre 52% de femmes dans la FPE et 61% dans la FPT). La FPT se distingue quant à elle des deux autres versants par la proportion nettement supérieure des 50 ans et plus qu'elle emploie (33% des agents contre 27% dans les deux autres versants).

Certains statuts influencent par ailleurs fortement la répartition par genre et par âge (des hommes militaires dans la FPE, des femmes assistantes maternelles dans la FPT, davantage de jeunes parmi les non-titulaires, etc.), de même que les domaines d'attribution et les filières s'avèrent déterminants : plus de femmes aux ministères du Travail et à l'Éducation nationale, moins à la Défense et à l'Intérieur; une part de femmes prépondérante dans les filières sociale et médico-sociale de la FPT et soignante et administrative dans la FPH.

Enfin, si les femmes qui occupent des emplois d'encadrement supérieur et de direction restent minoritaires, elles sont presque systématiquement plus jeunes en moyenne que les hommes.

¹ DGAFP, département des études et des statistiques.

Plus de femmes dans la fonction publique que dans le secteur privé

Les agents en emploi dans la fonction publique présentent certaines spécificités sociodémographiques par rapport aux salariés du privé. La proportion de femmes, largement majoritaires dans l'ensemble de la fonction publique, en constitue une. On compte au 31 décembre 2010, 60 % de femmes dans la fonction publique, contre 44 % parmi les salariés du secteur privé² (voir tableau D 2.1-1). La FPH constitue le versant le plus féminisé avec 77 % de femmes, proportion qui s'élève à 87 % dans les établissements d'hébergement des personnes âgées. Cette part s'élève à 61 % dans la fonction publique territoriale et varie selon le type de collectivité, dans le contexte particulier de développement des structures intercommunales. Ainsi, les femmes représentent près de neuf agents sur dix dans les établissements communaux et plus de deux tiers dans les départements. Inversement, elles ne constituent qu'un quart des effectifs des établissements départementaux et la moitié dans les structures intercommunales. Enfin, avec 52 % de femmes, la fonction publique de l'État est la moins féminisée; le taux de féminisation est toutefois plus élevé dans les Épa (56 %) que dans les ministères (52 %).

La part de femmes varie avec l'âge des agents (voir graphique D 2.1-1). Dans la FPH, elle baisse régulièrement après 30 ans : elle passe de 82 % parmi les moins de 30 ans à 54 % parmi les 60 ans et plus. À l'inverse, la proportion de femmes dans la FPT est à son maximum parmi les 60 ans et plus (66 % contre 60 % parmi les 30 ans et moins). Dans la FPE, les femmes sont proportionnellement moins nombreuses parmi les moins de 30 ans et les 60 ans et plus.

Une fonction publique plus âgée

Les agents de la fonction publique sont en moyenne plus âgés que ceux du secteur privé (42 ans contre 40 ans pour le privé) (voir tableau D 2.1-1). Le profil par âge des secteurs public et privé indique une proportion de salariés de moins de 35 ans supérieure dans le secteur privé, alors qu'inversement, la proportion des salariés de 50 ans et plus est supérieure dans la fonction publique (voir graphique D 2.1-2). Cette situation résulte du rythme des recrutements et départs à la retraite passés. Dans le privé, le recours à des dispositifs de préretraite et de dispense de recherche d'emploi pour les chômeurs, ainsi que des entrées plus précoces sur le marché du travail contribuent à diminuer le poids des plus âgés. À la différence du privé, le principe même de la carrière conduit, dans la fonction publique, au maintien de l'emploi en règle générale des «seniors». De plus, le niveau de diplôme des agents du secteur public, en moyenne plus élevé que celui des salariés du privé, explique des entrées plus tardives dans la vie active, ce qui réduit d'autant le poids des jeunes.

² Évaluation DGAFP, département des études et des statistiques, à partir des données du dernier trimestre 2010 de l'enquête Emploi de l'Insee sur le champ des salariés du privé.

Les spécificités des agents des trois versants de la fonction publique

Tableau D 2.1-1 : Effectifs, part des femmes et âge des agents des trois fonctions publiques par type d'employeur au 31 décembre 2010

	Effectifs (en milliers)	Part de femmes (en %)	Âge moyen			Part des moins de 30 ans (en %)			Part des 50 ans et plus (en %)		
			Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
FPE											
Ministères	1 888	52	41	42	42	18	13	16	25	30	28
Épa	420	56	40	40	40	26	25	26	27	24	26
Total	2 307	52	41	42	41	20	16	18	26	29	27
FPT											
Communes	1 007	60	44	44	44	12	12	12	33	33	33
Départements	291	69	45	46	45	7	8	8	37	39	39
Régions	80	58	45	45	45	6	6	6	36	35	35
Total collectivités territoriales	1 377	61	44	44	44	11	10	10	34	34	34
Établissements communaux	128	88	43	43	43	14	13	13	30	32	32
Établissements intercommunaux	234	50	42	42	42	13	15	14	29	25	27
Établissements départementaux	66	26	39	40	39	19	19	19	19	21	20
Autres Epa locaux	7	55	42	40	41	15	20	18	27	21	24
Total Épa	434	58	42	42	42	15	15	15	26	28	27
Total	1 811	61	43	44	44	12	11	11	32	33	33
FPH											
Hôpitaux	1 005	77	43	41	41	15	21	19	33	25	27
Établissements d'hébergement des personnes âgées	73	87	43	41	41	13	19	18	32	24	25
Autres établissements médico-sociaux	33	67	42	41	42	14	18	17	30	27	28
Total	1 110	77	43	41	41	15	20	19	33	25	27
3 FP	5 229	60	42	42	42	16	16	16	29	29	29
Privé	15 144	44	40	40	40	21	20	21	24	24	24

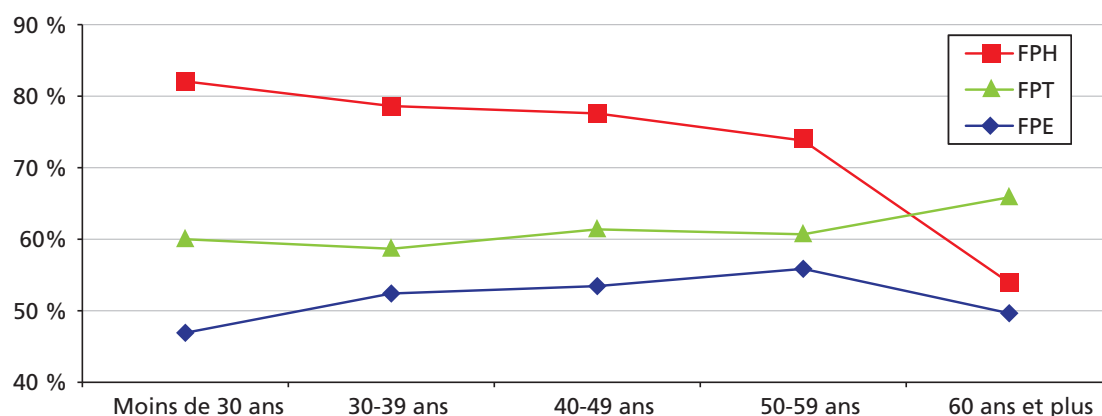
Source : SIASP pour la fonction publique, Enquête emploi pour le secteur privé, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ 3 FP : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires d'emplois aidés. France entière = Métropole + DOM (hors COM et étranger).

Champ privé : France métropolitaine. Hors apprentis, stagiaires, intérimaires et contrats aidés.

Note : les résultats concernant d'une part les effectifs des communes et d'autre part ceux des établissements communaux et intercommunaux doivent être interprétés avec précaution compte tenu de possibles modifications dans le mode de déclaration des collectivités (regroupement notamment) en relation avec la mise en place de structures intercommunales.

Graphique D 2.1-1 : Part des femmes selon l'âge et le versant de la fonction publique au 31 décembre 2010



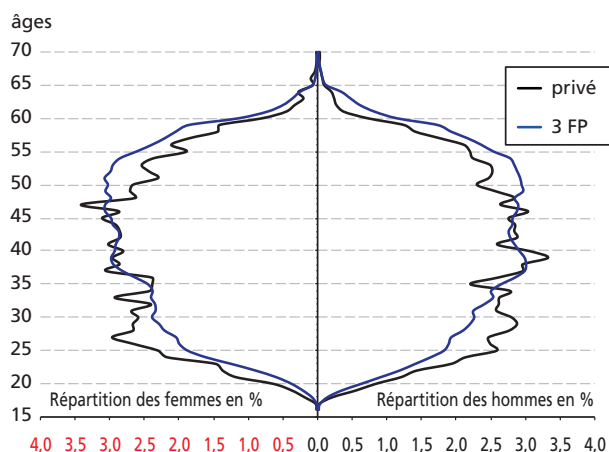
Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires d'emplois aidés. France entière = Métropole + DOM (hors COM et étranger).

Les pyramides des âges par versant de la fonction publique font toutefois état d'une certaine hétérogénéité entre versants (voir graphique D 2.1-3). La part des 50 ans et plus est nettement supérieure dans la FPT (33 % des agents), notamment dans les départements et les régions où cette part s'élève respectivement à 39 % et 35 % des effectifs. C'est de ce fait dans ces collectivités que l'on retrouve les agents en moyenne les plus âgés (45 ans), phénomène en partie lié au transfert de personnels de l'État, en moyenne plus âgés, vers la fonction publique territoriale, dans le cadre de la deuxième vague de décentralisation. Plus généralement, les personnels des collectivités territoriales sont plus âgés que ceux employés dans les Épa locaux (44 ans en moyenne contre 42 ans). Seul un agent employé par la FPT sur dix a moins de 30 ans et les 50 ans et plus sont trois fois plus nombreux que les moins de 30 ans. Ce ratio s'élève à 1,5 dans les deux autres versants. Dans la FPE et la FPH, plus d'un quart des agents est âgé de 50 ans et plus, cette part chute à 14 % et 12 % après 55 ans. Ceci s'explique par la possibilité offerte aux catégories actives³ de bénéficier d'un départ à la retraite à 55 ans en 2010.

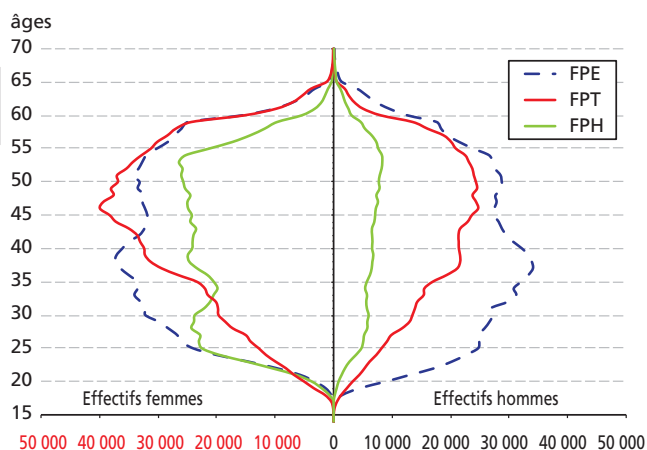
Dans la FPE, la répartition par âge varie selon le type d'employeur. Ainsi, les agents des Épa, en moyenne âgés de 40 ans, sont plus jeunes que ceux des ministères (42 ans). Un quart d'entre eux ont moins de 30 ans contre 16 % dans les ministères. On note également que les femmes sont en moyenne plus âgées d'1,5 année que les hommes dans les ministères alors qu'il n'y a pas de différences entre les deux sexes dans les Épa. Enfin, dans la FPH, les hommes sont plus âgés que les femmes quel que soit le type d'établissement (voir Tableau D 2.1-1).

Graphique D 2.1-2 : Ventilation par âge des effectifs du secteur privé et de la fonction publique fin 2010



Source : Enquête emploi Insee, 4^{ème} trimestre 2010 pour le secteur privé, SIASP, Insee, pour les 3 FP. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.
 Champ 3 FP : emplois principaux, tous statuts.
 Hors bénéficiaires d'emplois aidés.
 France entière = Métropole + DOM (hors COM et étranger).
 Champ privé : France métropolitaine. Hors apprentis, stagiaires, intérimaires et contrats aidés.

Graphique D 2.1-3 : Pyramide des âges par versant au 31 décembre 2010



Source : SIASP, Insee Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.
 Champ : emplois principaux, tous statuts.
 Hors bénéficiaires d'emplois aidés.
 France entière = Métropole + DOM (hors COM et étranger).

³ Les personnes classées en catégories active dans la fonction publique hospitalière concernent principalement les personnels en contact avec les malades (infirmiers, personnel paramédicaux et hospitalier, assistantes sociales), dans la fonction publique de l'État, des emplois présentant un risque particulier ou des fatigues exceptionnelles (policiers, surveillants pénitentiaires, militaires, instituteurs...). Ils bénéficient d'un départ en retraite anticipé à partir de 55 ans en 2010.

Les spécificités des agents des trois versants de la fonction publique

Certains statuts influencent fortement la répartition par sexe et la pyramide des âges

Certains statuts, qui permettent d'isoler des agents au métier spécifique, font état de différences marquées entre hommes et femmes : les hommes sont beaucoup plus nombreux parmi les militaires (85 %) et les ouvriers d'État (87 %) dans la FPE. À l'inverse, les femmes sont surreprésentées parmi les assistantes maternelles de la FPT (96 %) (cf. tableau 2.1-2). En revanche, parmi les médecins de la FPH, on compte presque autant de femmes (49 %) que d'hommes, alors que les femmes représentent 77 % de l'ensemble des effectifs de la FPH.

Tableau D 2.1-2 : Répartition par genre et âge selon le statut dans les trois fonctions publiques

	Effectifs	Part de femmes en %	Âge moyen			Part des moins de 30 ans en %			Part des 50 ans et plus en %			
			Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	
FPE	Titulaires	1 581 957	59	44	43	44	8	10	9	34	32	33
	Non-titulaires	363 467	60	36	37	37	41	34	37	19	18	18
	Ouvriers d'État	39 792	13	47	49	48	4	2	3	47	54	48
	Militaires	322 276	15	34	31	34	38	50	40	8	4	7
	Total	2 307 492	52	41	42	41	20	16	18	26	29	27
FPT	Titulaires	1 412 244	58	44	45	45	8	7	7	34	35	35
	Non-titulaires	350 627	67	38	38	38	33	30	31	22	21	21
	Assistants maternelles	48 208	96	52	51	51	0	1	1	65	58	58
	Total	1 811 079	61	43	44	44	12	11	11	32	33	33
FPH	Titulaires	821 542	81	44	42	42	9	14	13	35	28	29
	Non-titulaires	183 662	79	36	35	35	37	45	43	17	14	15
	Médecins	105 265	49	45	39	42	16	31	23	41	24	33
	Total	1 110 469	77	43	41	41	15	20	19	33	25	27
Total 3 FP	Titulaires	3 815 743	63	44	44	44	8	10	9	34	32	33
	Non-titulaires	897 756	67	37	37	37	37	35	36	20	18	19
	Ouvriers d'État	39 792	13	47	49	48	4	2	3	47	54	48
	Assistants maternelles	48 208	96	52	51	51	0	1	1	65	58	58
	Médecins	105 265	49	45	39	42	16	31	23	41	24	33
	Militaires	322 276	15	34	31	34	38	50	40	8	4	7
	Total	5 229 040	61	42	42	42	16	16	16	29	29	29

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires d'emplois aidés. France entière (hors COM et étranger).

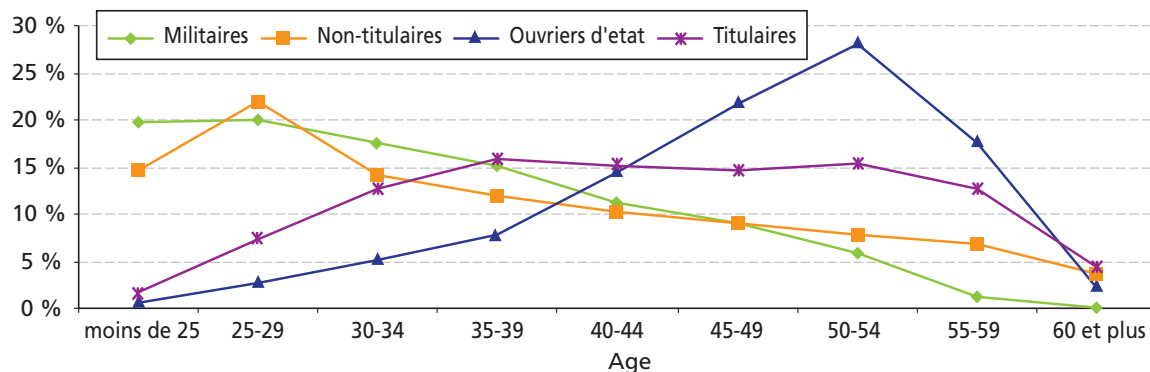
FPH : y compris internes et résidents, non-titulaires sur crédits de remplacement. Non compris les médecins libéraux.

Des non-titulaires et des militaires plus jeunes parmi les agents de la FPE

Dans la FPE, les ouvriers d'État constituent la population la plus âgée : plus des deux tiers d'entre eux sont âgés de 45 ans et plus – plus du quart d'entre eux ayant entre 50 et 54 ans -, et moins de 5 % d'entre eux ont moins de 30 ans. *A contrario*, les militaires et les non-titulaires sont les plus jeunes (34 et 37 ans en moyenne) avec une part des moins de 30 ans plus élevée (autour de 40 % pour les deux populations). Certains militaires de par leur statut bénéficient de conditions leur permettant de partir en retraite plus tôt. Quant aux non-titulaires, ils constituent une population au *turn-over* élevé, ce qui explique une diminution progressive de leur proportion avec l'âge (Graphique D 2.1-4). À titre d'illustration, seuls 32 % des non-titulaires présents en 2003 sont encore non-titulaires de l'État quatre ans après contre 55 % qui ont quitté l'État et 13 % qui sont devenus titulaires⁴.

4 Voir Lapinte A. (2012), « La situation en 2007 des non-titulaires présents dans la fonction publique de l'État en 2003 », Dossier 1 du Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, Faits et Chiffres, 2010-2011, DGAFP, La Documentation française.

Graphique D 2.1-4 : Répartition des agents par âge et par statut dans la fonction publique de l'État



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

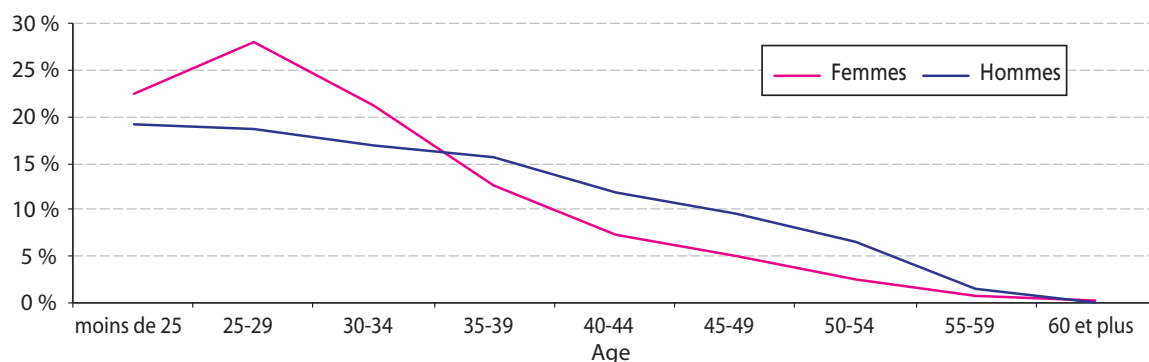
Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires d'emplois aidés. France entière = Métropole + DOM (hors COM et étranger).

Les titulaires sont dans une situation intermédiaire, près de la moitié d'entre eux ayant entre 35 et 50 ans. La faible part des moins de 30 ans parmi les titulaires (9 % contre 37 % parmi les non-titulaires) résulte de leur entrée plus tardive dans la fonction publique (Graphique D 2.1-4).

Parmi les militaires, 50 % des femmes ont moins de 30 ans, contre 39 % des hommes (respectivement 72 % et 55 % ont moins de 35 ans), ce qui semble illustrer une féminisation plus récente des corps militaires (Graphique D 2.1-5). Dans les ministères, les militaires constituent la population la plus jeune avec une part des moins de 30 ans portée à 40 % alors que dans les Épa, les moins de 30 ans ne représentent que 7 % des militaires.

Les non-titulaires sont également plus jeunes dans les Épa que dans les ministères.

Graphique D 2.1-5 : Répartition des militaires de la fonction publique de l'État par sexe et âge

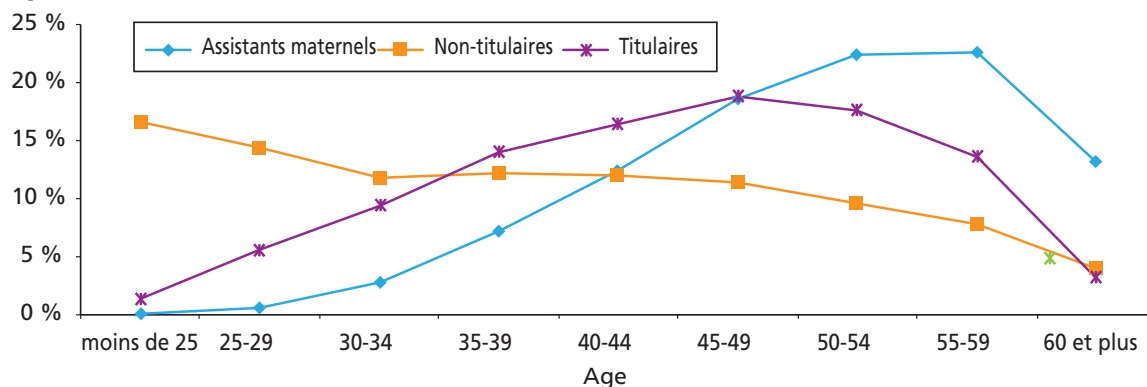


Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, militaires. Hors bénéficiaires d'emplois aidés. France entière = Métropole + DOM (hors COM et étranger).

Les spécificités des agents des trois versants de la fonction publique

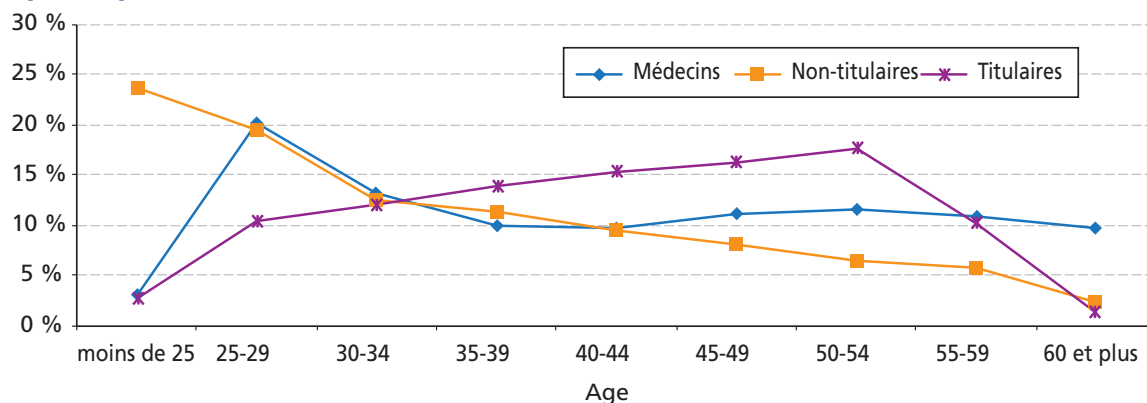
Graphique D 2.1-6 : Répartition des agents par âge et par statut pour les agents de la fonction publique territoriale



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires d'emplois aidés. France entière = Métropole + DOM (hors COM et étranger).

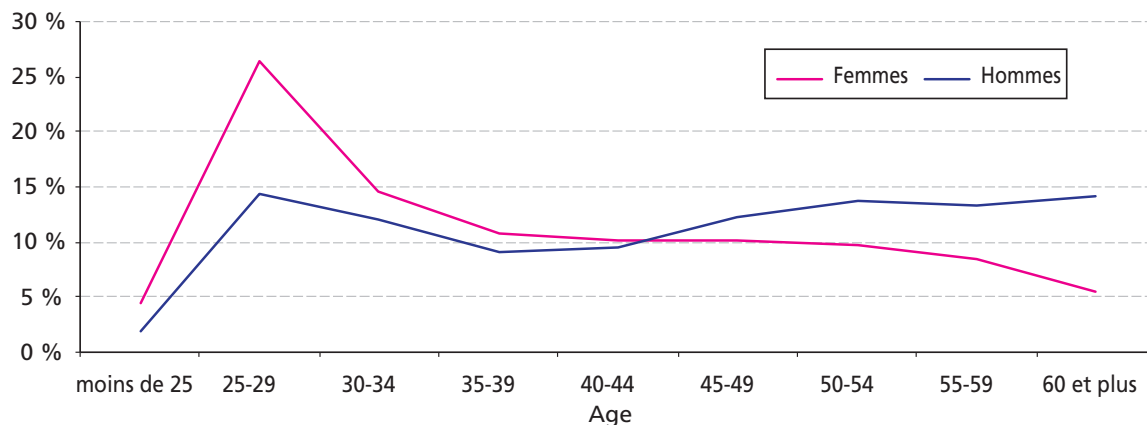
Graphique D 2.1-7 : Répartition des agents par âge et par statut pour les agents de la fonction publique hospitalière



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts y compris internes et résidents, non-titulaires sur crédits de remplacement. Non compris les médecins libéraux. Hors bénéficiaires d'emplois aidés. France entière = Métropole + DOM (hors COM et étranger).

Graphique D 2.1-8 : Répartition des médecins de la fonction publique hospitalière par sexe et âge



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux médecins y compris internes et résidents. Non compris les médecins libéraux. Hors bénéficiaires d'emplois aidés. France entière = Métropole + DOM (hors COM et étranger).

Des non-titulaires jeunes et des assistantes maternelles âgées dans la FPT

Dans la FPT, les non-titulaires sont les plus jeunes avec un âge moyen de 38 ans contre 44 ans pour l'ensemble des agents et une proportion de non-titulaires de moins de 30 ans portée à 31 % (contre 11 % pour l'ensemble des agents de moins de 30 ans dans la FPT) (Tableau D 2.1-2).

Au contraire, les assistantes maternelles – des femmes pour 96 % d'entre elles-, sont les plus âgées. Elles ont en moyenne 51 ans. Plus de la moitié d'entre elles ont plus de 50 ans, et 11 % seulement ont moins de 40 ans (1 % ont moins de 30 ans).

En ce qui concerne les titulaires, 59 % d'entre eux ont entre 30 et 54 ans, 7 % ont moins de 30 ans et 35 % ont 50 ans ou plus (Graphique D 2.1-6).

Selon les types d'employeurs de la FPT, les individus ne se répartissent pas de la même façon.

La part des moins de 30 ans parmi les non-titulaires est inférieure à la moyenne dans les régions (20 % contre 31 %) et dans les départements pour les hommes (26 % ont moins de 30 ans contre 33 % pour l'ensemble des hommes non-titulaires). À l'inverse les 50 ans et plus sont surreprésentés parmi les non-titulaires des régions (28 % contre 21 % des non-titulaires de la FPT).

Concernant les assistantes maternelles, elles sont plus âgées dans les départements que dans les communes, avec 62 % de 50 ans et plus parmi elles dans les départements contre 51 % dans les communes.

Les 50 ans et plus sont enfin sous-représentés parmi les titulaires des Épa (29 % contre 35 % pour les titulaires de l'ensemble de la FPT).

Des non-titulaires et des femmes médecins plus jeunes dans la FPH

Dans la FPH, les femmes représentent 49 % des médecins alors qu'elles constituent 77 % des effectifs de l'ensemble de la FPH. Elles sont en moyenne plus jeunes que les hommes quel que soit leur statut (41 ans contre 43 pour les hommes), et plus encore parmi les médecins (39 ans contre 45 ans) (Tableau D 2.1-2).

On constate une plus forte proportion de médecins âgés de 25 à 29 ans (20 %), mais au-delà de 30 ans leur répartition est uniforme (autour de 10 % par tranche d'âge de 5 ans). (Graphique D 2.1-7). La structure par âge des médecins dépend toutefois fortement du genre. La part des moins de 30 ans est bien plus élevée chez les femmes (31 %) que chez les hommes (16 %), tandis que les hommes médecins sont majoritairement âgés de 45 ans ou plus (53 % contre 34 % de femmes) et que l'écart entre les genres se creuse avec l'âge (Graphique D 2.1-8). Ce constat témoigne d'une féminisation plus récente de la profession des médecins dans la FPH.

Les non-titulaires constituent la catégorie la plus jeune de la FPH. Ils ont en moyenne 35 ans alors que les titulaires et les médecins ont en moyenne environ 42 ans (Tableau D 2.1-2). Les non-titulaires sont plus nombreux aux âges jeunes (40 % ont moins de 30 ans) puis leur proportion diminue fortement au fil des âges. 33 % d'entre eux ont 40 ans ou plus contre 61 % des titulaires. Si ces derniers rentrent plus tard dans la fonction publique, ils partent également plus tôt, du fait de la possibilité de départ anticipé dont bénéficient les personnes en catégorie active : 18 % des titulaires ont entre 50-54 ans contre 11 % au delà de 55 ans.

Une structure par genre et âge également influencée par les domaines d'attribution et les filières

Compte tenu de la diversité et de la spécificité des métiers qu'offre chaque domaine et type de structure (ministères et Épa), la répartition par genre et âge n'est pas la même au sein même des ministères et des Épa mais aussi pour un même domaine, entre les ministères et les Épa.

La part des femmes varie selon les ministères et les Épa

Les ministères les plus féminisés sont le Travail (73 %) et l'Éducation nationale (70 %) - où la majorité des enseignants sont des femmes - alors qu'elles sont en moyenne 52 % dans l'ensemble des ministères. À l'inverse, les ministères de la Défense (composé essentiellement de militaires dont 86 % d'hommes), de l'Intérieur (qui comprend entre autres la police) et l'Écologie sont plus masculinisés. Cela s'explique par la spécificité des métiers proposés selon les ministères (Tableau D 2.1-3).

Les Épa sont légèrement plus féminisés que leur ministère de tutelle (56 % de femme dans les Épa contre 52 % dans les ministères). Les femmes sont surtout nombreuses dans les Épa sous tutelle des ministères de l'Immigration (81 %), de l'Économie (71 %) et du Travail (70 %). À l'inverse, les hommes sont plus nombreux dans les Épa sous tutelle du ministère de l'Écologie (61 %) (Tableau D 2.1-3).

Des ministères et Épa plus jeunes que d'autres

Les Épa sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale emploient les effectifs les plus jeunes avec 55 % de moins de 30 ans (alors qu'ils sont en moyenne 26 % sur l'ensemble des Épa). À l'inverse, les Épa dont les effectifs sont les plus âgés sont ceux rattachés au ministère du Budget.

Les ministères sont aussi marqués par une forte hétérogénéité en termes de répartition par âge. On recense parmi les ministères les plus jeunes, la Défense (en moyenne 36 ans) dont la part des moins de 30 ans est la plus élevée (35 % contre 16 % pour l'ensemble des moins de 30 ans) et l'Intérieur (en moyenne 39 ans). Les ministères les plus âgés sont ceux du Travail (en moyenne 48 ans, et plus de la moitié de 50 ans et plus), de la Culture (48 ans) puis les ministères de l'Immigration et les ministères économique et financier avec un âge moyen de 47 ans (Tableau D 2.1-3).

Tableau D 2.1-3 : Comparaison de la distribution des agents par genre et âge selon le domaine et le type de structure dans la fonction publique de l'État

	Part de femmes (en %)		Âge moyen		Part de moins de 30 ans (en %)		Part de 50 ans et plus (en %)	
	Ministères	Épa	Ministères	Épa	Ministères	Épa	Ministères	Épa
Affaires étrangères et européennes	53	64	46	42	10	11	42	27
Alimentation, agriculture et pêche	56	57	45	40	8	23	38	24
Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État	59	62	47	48	5	5	47	55
Economie, industrie et emploi	57	71	47	43	10	11	51	28
Culture et communication	52	53	48	42	4	16	48	28
Défense	21	46	36	41	35	25	15	34
Écologie, énergie, développement durable et mer	36	39	46	44	8	13	43	35
Éducation nationale	70	65	42	32	12	55	28	10
Enseignement supérieur et recherche	48	49	45	41	10	21	37	28
Immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire	63	81	47	42	5	13	46	28
Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales	27	62	39	43	20	10	19	26
Justice et libertés	54	61	43	44	13	9	29	31
Santé et sports	43	67	46	45	7	9	44	41
Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville	73	70	48	42	5	17	54	30
Services du Premier ministre	53	58	46	39	9	27	41	21
Total	52	56	42	40	16	26	28	26

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires d'emplois aidés. France entière = Métropole + DOM (hors COM et étranger).

Une population enseignante très féminisée dans l'ensemble de la FPE

Les femmes représentent 65 % des effectifs enseignants. Néanmoins, le profil des enseignants dans les ministères diffère de celui dans les Épa. Dans les ministères, les enseignants sont majoritairement des femmes, en moyenne plus jeunes que les hommes (respectivement 41 ans et 43 ans) alors que dans les Épa, c'est l'inverse, ce sont majoritairement des hommes, en moyenne plus âgés que les femmes (46 ans contre 44 ans) (Tableau D 2.1-4).

Les écarts d'âge entre enseignants et non-enseignants sont plus marqués dans les Épa. Les enseignants y sont plus âgés que les non-enseignants (45 ans en moyenne pour les premiers contre 39 ans pour les seconds), alors que dans les ministères, il n'y a pas de différence d'âge significative entre eux. Dans les Épa en effet, les moins de 30 ans représentent 29 % des non-enseignants contre 7 % des enseignants, tandis que les 50 ans et plus représentent 37 % des enseignants contre 24 % des non-enseignants (Tableau D 2.1-4).

Les spécificités des agents des trois versants de la fonction publique

Tableau D 2.1-4 : Comparaison de la distribution des enseignants par genre et âge selon le type de structure dans la fonction publique de l'État

	Effectifs	Part de femmes en %	Âge moyen			Part des moins de 30 ans en %			Part des 50 ans et plus en %			
			Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	
Ministères	Dont enseignants	772 036	67	43	41	42	10	13	12	32	23	26
	Hors enseignants	1 115 675	41	40	44	41	22	13	18	23	37	28
	Ensemble	1 887 711	52	41	42	42	18	13	16	25	30	28
Épa	Dont enseignants	59 417	39	46	44	45	6	8	7	41	31	37
	Hors enseignants	360 364	59	39	39	39	31	27	29	24	24	24
	Ensemble	419 781	56	40	40	40	26	25	26	27	24	26
Total	Dont enseignants	831 453	65	44	41	42	9	13	12	33	24	27
	Hors enseignants	1 476 039	45	40	42	41	23	18	21	23	32	27
	Ensemble	2 307 492	52	41	42	41	20	16	18	26	29	27

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires d'emplois aidés. France entière = Métropole + DOM (hors COM et étranger).

Des filières de la FPT plus féminisées et plus jeunes que d'autres

Dans la FPT, certaines filières sont plus féminisées que d'autres compte tenu de leur domaine d'intervention, avec en tête les filières sociale et médico-sociale (96 % contre 61 % de femmes en moyenne toutes filières confondues), administrative (81 %), médico-technique (73 %) et la filière animation (70 %). À l'inverse, on trouvera plus d'hommes dans les filières incendie-secours (4 % de femmes seulement), sécurité (21 %) et sportive (27 %). Toutefois, la part de moins de 30 ans plus importante parmi les femmes que parmi les hommes dans les filières sportives, sécurité et incendie pourrait être le signe d'une féminisation à l'œuvre dans ces filières (Tableau D 2.1-5).

On trouve des filières plus jeunes dans l'animation (âge moyen 36 ans) et l'incendie (âge moyen à 39 ans). Ces deux filières, dont les métiers imposent par nature d'être en bonne condition physique, concentrent des proportions de moins de 30 ans les plus élevées, respectivement 33 % et 19 % contre 11 % pour l'ensemble.

À l'inverse, la filière technique est la filière la plus âgée de la FPT avec un âge moyen de 45 ans et une proportion de 50 ans et plus portée à 36 % contre un taux de 33 % pour l'ensemble des agents (Tableau D 2.1-5).

Tableau D 2.1-5 : Répartition par genre et âge selon les filières dans la fonction publique territoriale

	Effectifs	Part de femmes en %	Âge moyen			Part des moins de 30 ans en %			Part des 50 ans et plus en %		
			Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
FPT											
Administrative	413 671	81	43	44	44	12	10	10	33	31	32
Médico-technique	2 310	73	41	41	41	12	12	12	25	23	23
Technique	804 920	41	44	45	45	9	8	8	35	37	36
Culturelle	73 283	63	43	43	43	11	13	12	32	30	31
Sportive	19 100	27	43	40	42	12	19	14	30	20	27
Sociale	160 919	96	42	44	43	13	12	12	29	32	32
Médico-sociale	74 536	96	46	43	43	11	14	13	44	30	31
Sécurité-Police municipale	20 421	21	43	39	42	7	16	9	28	15	25
Incendie et secours	39 380	4	39	35	39	19	31	19	18	8	18
Animation	78 165	70	34	36	36	35	32	33	6	13	11
Hors filière	57 826	62	38	39	39	33	29	31	26	27	26
Indéterminée	66 548	85	42	49	48	18	4	6	31	52	49
Total	1 811 079	61	43	44	44	12	11	11	32	33	33

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires d'emplois aidés. France entière = Métropole + DOM (hors COM et étranger).

Une répartition caractérisée par de nets écarts entre les filières, mais aussi par des écarts hommes-femmes dans la FPH

Les filières administrative et soignante sont les filières les plus féminisées de la FPH (près de 90 % de femmes).

On trouve relativement plus de jeunes dans la filière soignante (âge moyen 40 ans) dont la part des moins de 30 ans est la plus élevée (21 % contre 19 % de moins de 30 ans pour l'ensemble). À l'inverse, les filières administrative et technique-ouvrière comptent le plus d'agents âgés de 50 ans et plus (respectivement 35 % et 34 % contre 27 % pour l'ensemble).

Les hommes sont plus âgés que les femmes quel que soit le type de filière. Néanmoins, les hommes sont surtout plus âgés que les femmes dans les filières administrative (âge moyen des hommes 46 ans contre 43 ans pour les femmes) et socio-éducative (44 ans contre 41 ans) (Tableau D 2.1-6).

Tableau D 2.1-6 : Répartition des personnels non médicaux par genre et âge selon les filières dans la fonction publique hospitalière

	Effectifs	Part de femmes en %	Âge moyen			Part des moins de 30 ans en %			Part des 50 ans et plus en %		
			Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
FPH											
Administrative	110 737	89	46	43	44	10	13	12	45	34	35
Soignante	690 682	88	41	40	40	17	21	21	27	23	24
Médico-technique	43 073	78	42	42	42	19	20	20	33	32	32
Socio-éducative	23 639	78	44	41	41	10	21	18	34	27	28
Technique-ouvrière	122 979	34	43	43	43	12	14	13	34	33	34
Hors filière	2 773	50	36	33	34	37	54	45	14	14	14
Indéterminée	11 321	65	40	39	39	21	27	25	24	21	22
Total	1 005 204	80	43	41	41	15	20	19	31	26	27

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, hors médecins. Hors bénéficiaires d'emplois aidés. France entière = Métropole + DOM (hors COM et étranger).

Les spécialisations par métier influencent la répartition par catégorie

Si la féminisation selon la catégorie hiérarchique résulte de l'effet « métier » (par exemple le métier de militaire est surtout exercé par les hommes qui appartiennent le plus souvent à la catégorie B ; le métier d'enseignant par les femmes généralement en catégorie A), elle dépend aussi d'un effet « niveau » qui implique qu'au sein d'une même filière, la part de femmes baisse lorsque le niveau de responsabilité s'élève.

Le taux de femmes est proche dans chacune des trois catégories hiérarchiques (A, B et C), bien que légèrement supérieur au sein de la catégorie C (62 % de femmes contre 59 % parmi les A et les B) (voir graphique D 2.1-9). Si l'on ne tient pas compte des enseignants, la catégorie A est en revanche la moins féminisée (52 %) et si l'on ne tient pas compte des militaires, la catégorie B est la plus féminisée (66 % hors militaires).

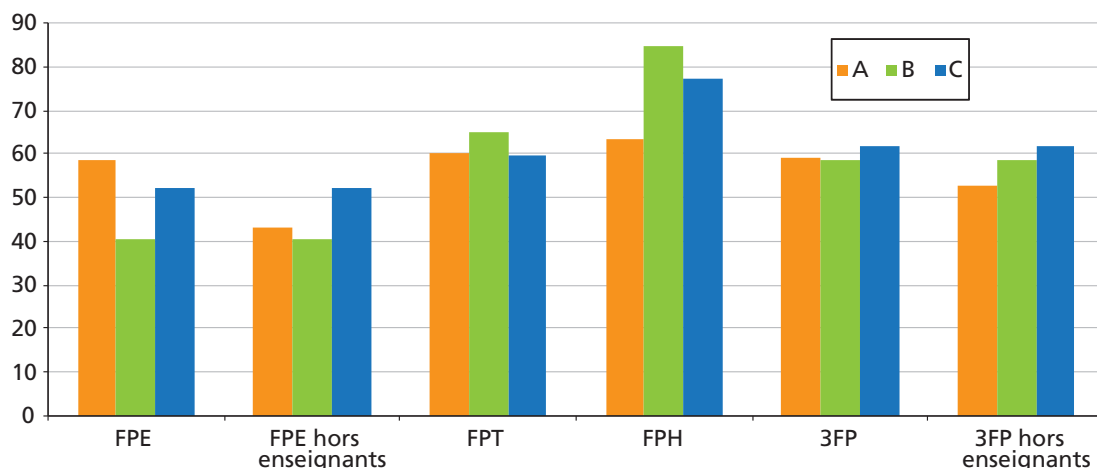
Dans la fonction publique de l'État, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses dans la catégorie A (58 %) mais cette part chute à 43 % si l'on exclut les enseignants. Les catégories B et C comptent respectivement 40 % (51 % hors militaires) et 52 % de femmes.

Dans la fonction publique territoriale, les femmes sont légèrement surreprésentées dans la catégorie B (65 %) en raison de la forte féminisation des filières sociale et administrative dont les métiers relèvent souvent de cette catégorie. Elles occupent 60 % des postes de catégorie A et de catégorie C.

Enfin, dans la fonction publique hospitalière, la catégorie la plus féminisée est aussi la catégorie B (85 %) notamment en raison de la présence des infirmières. La catégorie C comprend 77 % de femmes, la catégorie A, 63 %.

Graphique D 2.1-9 : Part de femmes dans chacune des catégories hiérarchiques par versant au 31 décembre 2010

[en %]



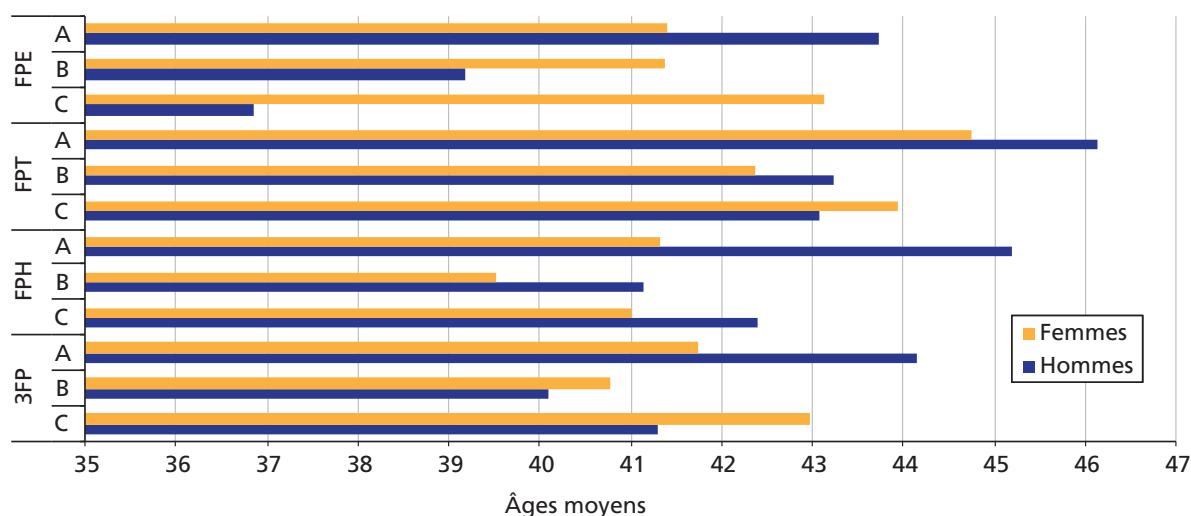
Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires d'emplois aidés. France entière = Métropole + DOM (hors COM et étranger).

Quel que soit le versant, les agents de catégorie A sont les plus âgés (43 ans) (voir fiche thématique 2.5-1) : près d'un tiers d'entre eux sont âgés de 50 ans et plus et cette part s'élève à 35 % lorsque l'on exclut les enseignants. Avec près d'un agent sur cinq âgé de moins de 30 ans, les agents de catégorie B constituent la population la plus jeune de l'ensemble des trois versants de la fonction publique.

Dans la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière, quelle que soit la catégorie hiérarchique, à l'exception de la catégorie C dans la FPT, les hommes sont en moyenne plus âgés que les femmes (voir graphique D 2.1-10). C'est plus particulièrement le cas au sein des catégories A et B de la FPH (respectivement + 4 ans et + 2 ans pour les hommes). Dans la FPE, en revanche, les femmes des catégories B et C sont plus âgées que leurs homologues masculins (respectivement + 2 ans et + 6 ans par rapport aux hommes). Les hommes sont à l'inverse plus âgés qu'elles au sein de la catégorie A (+ 2 ans).

Graphique D 2.1-10 : Âges moyens des agents des trois fonctions publiques par catégorie hiérarchique au 31 décembre 2010



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

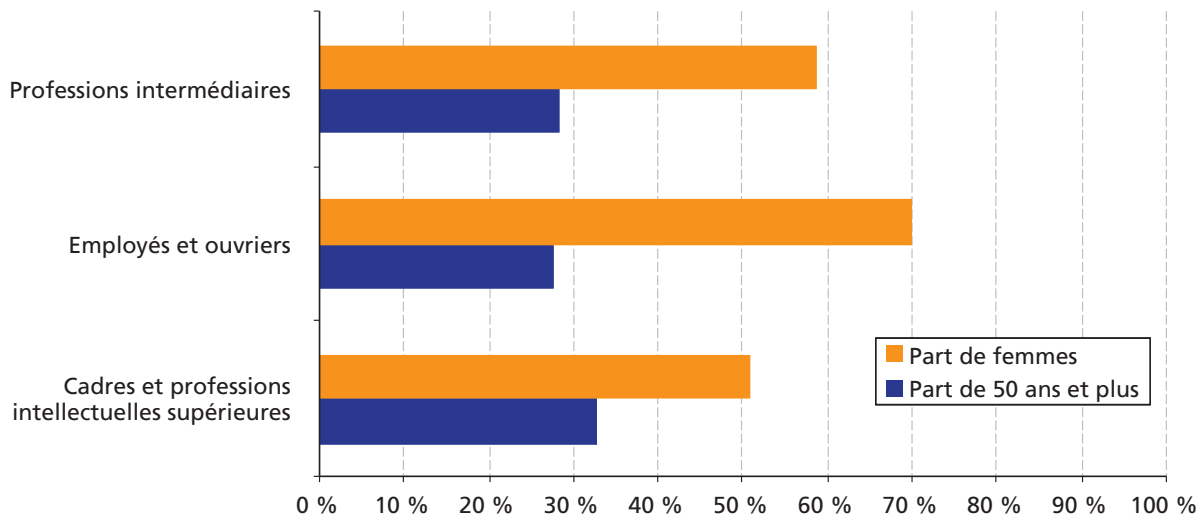
Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires d'emplois aidés. France entière = Métropole + DOM (hors COM et étranger).

Davantage de femmes dans les professions intermédiaires que parmi les cadres et les professions intellectuelles supérieures

Selon la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) de l'Insee, alors que les femmes représentent 60 % des effectifs dans les trois fonctions publiques, on en compte 51 % parmi les « cadres et professions intellectuelles supérieures » (voir graphique D 2.1-11). Elles sont au contraire surreprésentées au sein des professions intermédiaires : 85 % appartiennent à cette catégorie dans la FPH, 66 % dans la FPT et 63 % dans la FPE soit au total 70 % dans l'ensemble des trois fonctions publiques.

Les spécificités des agents des trois versants de la fonction publique

Graphique D 2.1-11 : Part de femmes et part des 50 ans et plus dans l'ensemble des trois fonctions publiques au 31 décembre 2010



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires d'emplois aidés. France entière = Métropole + DOM (hors COM et étranger).

Les femmes restent toutefois minoritaires dans les emplois d'encadrement supérieur et de direction

L'approche retenue ici repose sur la définition de la catégorie A+ arrêtée par la DGAFP dans le cadre de l'édition 2010-2011 du Rapport annuel sur l'état de la fonction publique (voir bibliographie pour le dossier concerné). Elle s'appuie dès lors sur l'utilisation des informations figurant dans les fichiers de paye et les déclarations annuelles de données sociales en matière d'emplois occupés oulet de corps des agents.⁵

La part de femmes dans l'encadrement est supérieure dans la fonction publique à ce qu'elle est dans le secteur privé, où les femmes ne représentent actuellement que 36 % des cadres contre 51 % dans l'ensemble des trois versants de la fonction publique. Il n'en demeure pas moins que la proportion des femmes occupant des emplois de direction de la fonction publique est proportionnellement plus faible que leur part respective dans l'ensemble des catégories. Ce constat vaut pour les trois versants de la fonction publique.

Plus le niveau de responsabilité est élevé, moins les femmes sont nombreuses. Ainsi au 31 décembre 2010, les femmes sont nettement sous-représentées dans les postes d'encadrement supérieur (catégorie A+) et encore plus dans les emplois de direction de la fonction publique de l'État (voir tableau D 2.1-7). Hors enseignants, elles représentent, 43 % des agents de catégorie A, mais ne représentent que 36 % de l'ensemble des cadres supérieurs (catégorie A+). Parmi les titulaires A+ des ministères, avec 53 % de femmes, les corps et emplois d'inspection, de contrôle et d'expertise sont les plus féminisés (voir fiche thématique 2.4-4). À l'inverse, les corps et emplois d'encadrement et de direction ne comptent que 25 % de femmes, et seulement 16 % parmi les corps et emplois à la décision du gouvernement et assimilés (voir tableau D 2.1-7).

⁵ Les titulaires A+ d'un corps donné détachés sur un emploi fonctionnel apparaissent ici dans l'emploi de détachement et non pas dans le corps d'origine.

Si la fonction publique territoriale compte un nombre important de femmes dans la catégorie A (60 %), elles n'occupent qu'un tiers des emplois d'encadrement et de direction. Au sein des emplois de direction, les emplois de directeurs généraux et directeurs des services techniques sont les moins féminisés (moins de 15 % de femmes). À l'inverse, avec plus d'un tiers de femmes, les directeurs, directeurs adjoints, directeurs généraux et directeurs généraux adjoint des services sont les plus féminisés. Enfin, les femmes représentent 38 % des administrateurs territoriaux mais seulement 23 % des administrateurs hors classe (voir fiche thématique 2.4-3).

Dans la fonction publique hospitalière, bien qu'étant très majoritaires au sein de la filière administrative (81 %), les femmes restent sous représentées dans les corps et fonctions d'encadrement (45 %). Elles représentent seulement 40 % des effectifs du corps des directeurs d'hôpital (DH) et leur proportion décroît à mesure que les échelons augmentent. On compte ainsi 53 % de femmes parmi les DH de classe normale – ces derniers, comptant au moins dix ans d'ancienneté et bénéficiant d'évaluations favorables sont promouvables en hors classe –, 37 % parmi les DH hors classe, et 16 % parmi les DH nommés sur emploi fonctionnel. Les femmes sont néanmoins majoritaires (55 %) dans les corps de directeurs d'établissement sanitaire, social et médico-social (D3S). Toutefois, la tendance s'inverse parmi les D3S hors classe qui ne comptent plus que 48 % de femmes tandis qu'elles représentent 61 % des effectifs de la classe normale.

Personnels de direction : le bénéfice de l'âge

Les personnels de direction sont nettement plus âgés dans l'ensemble des trois fonctions publiques : ils ont en moyenne 47 ans dans la FPE et 49 ans dans les deux autres versants. La part des moins de 30 ans est réduite à 8 % dans la FPE, 5 % dans la FPH et 2 % dans la FPT. À l'inverse la part des 50 ans et plus est surreprésentée : 57 % parmi les emplois de direction de la FPH, 55 % parmi ceux de la FPT, 48 % dans la FPE. Au sein de la FPE, les agents relevant des emplois à la décision du gouvernement - âgés en moyenne de 56 ans (contre 47 ans pour l'ensemble des corps d'encadrement et de direction) - constitue la population la plus âgée ; 83 % d'entre eux ont 50 ans et plus (voir tableau D 2.1-7).

L'analyse par genre de la structure démographique des personnels de direction semble témoigner d'une récente féminisation de leurs emplois. En effet, au sein des personnels de direction de chacun des versants de la fonction publique, les hommes sont en moyenne presque systématiquement plus âgés que les femmes : de 4 ans dans la FPE, de 5 ans dans la FPH et de 3 ans dans la FPT. La part des moins de 30 ans est par ailleurs systématiquement plus importante chez les femmes que chez les hommes (de 4 points dans la FPE, 5 points dans la FPH et 3 points dans la FPT), tandis que la part des plus de 50 ans y est systématiquement inférieure (de 14 points dans la FPE, 21 points dans la FPH et de 14 points dans la FPT (voir tableau D 2.1-7). Néanmoins, il conviendrait de compléter ce premier constat par une analyse comparée des trajectoires par cohorte et une comparaison dans le temps.

Les spécificités des agents des trois versants de la fonction publique

Tableau D 2.1-7 : Effectifs physiques, part des femmes et âges dans les emplois de direction des trois fonctions publiques au 31 décembre 2010

	Effectifs (en milliers)	Part de femmes (en %)	Âge moyen			Part des moins de 30 ans (en %)			Part des 50 ans et plus (en %)		
			Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Corps et emploi d'encadrement et direction de la FPE	9,6	25	48	44	47	7	11	8	51	37	48
Corps et emplois à la décision du gouvernement : décret de 1985 et assimilés	0,9	16	56	54	56	0	0	0	84	77	83
Ambassadeurs	0,2	15	59	57	59	0	0	0	98	100	99
Préfets	0,2	9	57	59	57	0	0	0	87	100	88
Directeurs d'administration centrale	0,1	27	51	50	51	0	0	0	63	60	62
Trésoriers-payeurs-généralistes	0,4	17	56	53	55	0	0	0	84	71	81
Autres corps et emplois d'encadrement et de direction	8,7	26	47	43	46	8	12	9	47	34	44
Cadres dirigeants relevant du décret 1955	0,4	29	50	50	50	0	0	0	55	58	56
Cadres dirigeants d'administration centrale	0,2	33	55	56	55	0	0	0	77	91	81
Cadres dirigeants des services déconcentrés	0,8	23	53	52	53	0	0	0	75	70	74
Corps Ena conception et management ⁽¹⁾	2,5	25	48	46	48	3	4	3	48	41	46
Ingénieurs	2,2	27	45	38	43	19	24	21	45	19	38
Commissaires de Police	1,6	25	44	39	43	6	17	9	32	17	28
Administrateurs Insee	0,5	31	43	43	43	21	15	19	38	38	38
Architectes, urbanistes de l'État	0,3	40	49	44	47	0	5	2	50	31	42
Divers	0,2	12	56	54	56	2	0	1	84	72	83
Emplois de direction de la FPH	4,6	45	51	46	49	3	8	5	67	46	57
Directeur d'hôpital (DH)	3,1	40	51	46	49	2	7	4	67	46	59
DH, Emplois fonctionnels	0,2	16	55	53	55	0	3	1	80	77	79
DH, Hors classe	2,2	37	53	49	52	0	0	0	74	56	67
DH, Classe normale	0,8	53	43	39	41	11	20	16	35	24	29
Directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social (D3S)	1,5	55	51	45	48	4	11	8	66	45	54
D3S, Hors classe	0,6	48	55	51	53	1	0	0	81	64	73
D3S, Classe normale	0,9	61	47	42	44	7	17	13	50	34	40
Encadrement supérieur et emplois de direction de la FPT	6,0	34	50	47	49	1	4	2	60	46	55
Emplois de direction	4,9	33	50	47	49	1	2	1	58	45	53
Directeur général des services ou directeur ⁽¹⁾	2,5	32	50	47	49	0	2	1	58	41	52
Directeur adjoint général des services ou directeur adjoint ⁽¹⁾	1,9	38	50	48	49	1	3	2	55	50	53
Directeur général des services techniques	0,3	15	50	45	49	0	2	0	59	29	54
Directeur des services techniques	0,2	12	53	47	53	0	0	0	74	40	70
Administrateurs territoriaux	1,1	38	51	47	50	4	9	6	68	50	61
Administrateur hors classe	0,4	23	56	52	55	0	0	0	88	73	85
Administrateur	0,8	45	48	45	47	7	11	9	55	45	50

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, emplois et corps de direction. Ministères, FPT, FPH. Hors bénéficiaires d'emplois aidés

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ FPE : emplois principaux, titulaires des ministères. Métropole, DOM, COM et étranger.

Champ FPT et FPH : emplois principaux, tous statuts. Métropole, DOM, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Note : Les titulaires A+ d'un corps donné détachés sur un emploi fonctionnel apparaissent ici dans l'emploi de détachement et non pas dans le corps d'origine.

(1) Les effectifs de directeur général des services ou directeur et directeur adjoint général des services ou directeur adjoint peuvent avoir été légèrement surreprésentés. En effet, les mentions des termes « directeur » et « directeur adjoint » sans le qualificatif « général » peuvent conduire à inclure les directeurs de collectivités qui n'occupent pas un emploi fonctionnel (au sens de l'article 53 de la loi du 26 janvier 1984).

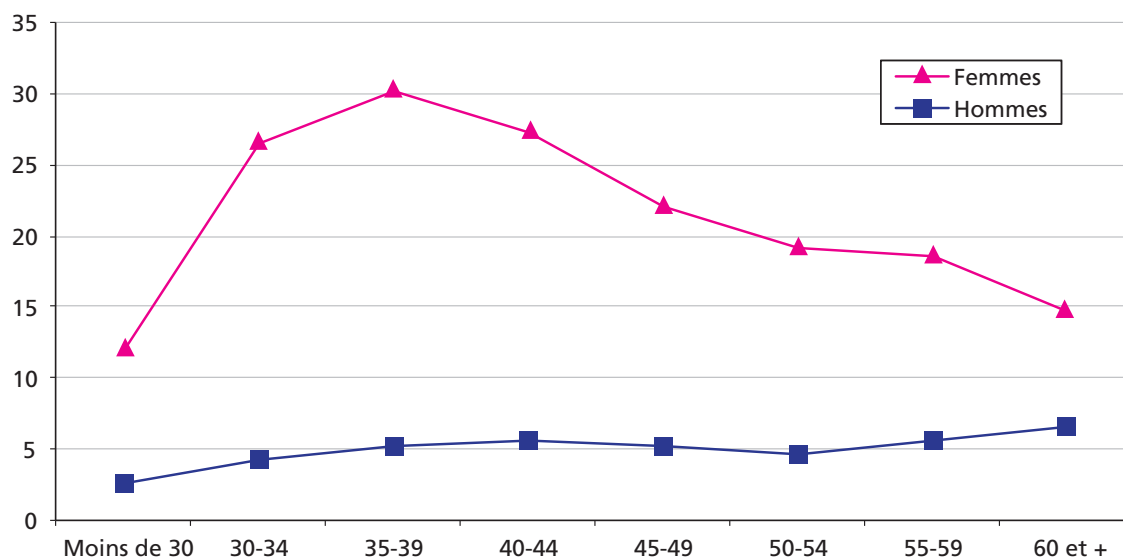
Les femmes occupent plus souvent des emplois à temps partiel

Les femmes employées à temps partiel sont nettement plus nombreuses que les hommes dans l'ensemble des trois fonctions publiques : 27 % des femmes contre 10 % des hommes, 22 % des femmes contre 5 % des hommes si l'on se restreint aux titulaires (voir fiche thématique 2.7-1).

Dans la FPT et la FPH, environ un quart des femmes titulaires travaillent à temps partiel (contre respectivement 7 % et 5 % des hommes).

Dans la fonction publique de l'État c'est le cas de 18 % des femmes titulaires, contre 4 % des hommes. Ainsi, 89 % des postes à temps partiel sont occupés par des femmes dans l'ensemble des trois versants de la fonction publique.

Graphique D 2.1-12 : Part des titulaires à temps partiel selon l'âge dans l'ensemble des trois fonctions publiques au 31 décembre 2010



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, emplois de direction de la FPH. Hors bénéficiaires d'emplois aidés France métropolitaine et DOM.

C'est entre 35 et 39 ans que le recours au temps partiel est le plus fréquent chez les femmes titulaires. La proportion d'hommes à temps partiel reste, quant à elle, stable quel que soit l'âge. La concentration du temps partiel féminin dans cette tranche d'âge peut s'expliquer, notamment, par la présence et le nombre d'enfants à charge.

Le recours au temps partiel décroît également à mesure que le niveau de qualification augmente. Ainsi, 14 % des femmes titulaires de catégorie A sont à temps partiel contre 26 % de celles relevant de la catégorie C dans la FPE (voir fiche thématique 2.7-2). Au sein des corps et emplois d'encadrement supérieur on ne trouve que 6 % des femmes à temps partiel, mais 1 % des hommes.

Dans les deux autres versants de la fonction publique, ce sont les femmes titulaires de catégorie B qui se trouvent le plus souvent à temps partiel : 29 % des femmes de catégorie B dans la FPT comme dans la FPH, travaillent à temps partiel contre 26 % pour l'ensemble des femmes dans la FPT et 25 % dans la FPH.

Bibliographie

- BAËHR, A (2008), « Vieillesse dans la fonction publique : des agents plus âgés à l'Ouest, au Sud et chez les cadres, plus jeunes à l'hôpital et chez les enseignants », DGAFP, Point Stat.
- BARADJI, E. et PEYRIN, A (2011), « L'encadrement supérieur dans les ministères : première caractérisation exhaustive des agents appartenant aux corps A+ », Dossier 2.1 du *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, Faits et chiffres 2010-2011*, DGAFP, La Documentation française.
- BUISINE, S, ROMAIN, O (2011), « Les personnels de direction dans la fonction publique hospitalière », Dossier 2.2 du *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, Faits et chiffres 2010-2011*, DGAFP, La Documentation française.
- GUÉGOT, F (2011), « L'égalité professionnelle homme-femme dans la fonction publique », Rapport au président de la République.
- LAPINTE, A (2011), « La situation en 2007 des non-titulaires présents dans la fonction publique de l'État en 2003 » Dossier 1.1 du *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, Faits et chiffres 2010-2011*, DGAFP, La Documentation française.
- Démographie des personnels territoriaux au 31 décembre 2006, CNFPT, octobre 2009.
- *Dixième rapport au Parlement sur la mise en œuvre du principe d'égalité des sexes dans la fonction publique*, DGAFP.
- « L'emploi public sous l'angle de la diversité », Vue 1.4 du *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, vol. 1, Faits et chiffres 2006-2007*, DGAFP, La Documentation française.
- « Les disparités sur le marché du travail entre les femmes et les hommes : une analyse sur longue période », Dares, *Dares Analyses*, n°015, 2012.

